

accélérée—car dans ce domaine comme dans d'autres, c'est la production qui importe—sera confié à des centres d'éducation.

Or, rien ne prouve que ce jeune pourra être récupéré dans les centres de réadaptation, comme celui de Saint-Vallier, par exemple.

Monsieur l'Orateur, mon collègue de Champlain (M. Matte) a tantôt cité de longs extraits d'un mémoire très bien rédigé par les autorités du centre de Boscoville, et l'on constate que ce mémoire insiste sur la réhabilitation. J'ai pris connaissance, avec grand intérêt, du discours du solliciteur général (M. Goyer) prononcé au moment de la présentation de ce bill. En cela, je le crois de bonne foi, et j'ai confiance que les instances qu'on fera aujourd'hui porteront leurs fruits, car il est jeune et est aussi intéressé au problème que les autres.

Comme je le disais dans mon discours du 13 janvier dernier, si les députés veulent se résoudre à faire abstraction des opinions politiques pour considérer vraiment le problème de ces jeunes qu'on appelle des criminels mais qui, en fait, n'en sont pas, pour la plupart, on s'inspirera alors d'une autre philosophie.

Je voudrais que le ministre me comprenne bien. Le projet de loi actuellement présenté n'est pas mauvais en soi, car plusieurs de ses articles sont plus qu'acceptables et étaient désirés depuis fort longtemps. Et j'en félicite le ministre. Cependant, certaines dispositions de ce projet de loi ne fournissent pas les outils voulus pour atteindre l'objectif fixé.

Quel est l'objectif fixé? Est-ce de dépister les criminels afin de les juger ou bien si ce n'est pas de «dépister» des jeunes et de leur redonner une chance qu'ils n'ont peut-être pas eue au cours de leur jeunesse?

Quel est l'objectif que nous visons? Est-ce que nous voulons accroître le nombre des criminels, un peu comme on accroît le nombre des chômeurs actuellement, ou bien est-ce qu'on veut vraiment venir en aide aux jeunes?

Monsieur l'Orateur, si l'on veut vraiment venir en aide aux jeunes, avant de présenter un projet de loi semblable,—je ne dis pas qu'il est mauvais, mais je dis que c'est mettre la charrue devant les bœufs—il faudrait d'abord qu'on finance de nouveaux centres de réadaptation et d'accueil et qu'on nomme un plus grand nombre de juges, afin d'accélérer le cours de la justice et d'aller plus en profondeur pour rendre vraiment justice aux individus.

Ce n'est pas d'une justice quantitative que nous voulons, mais d'une justice qualitative, c'est-à-dire celle qui respecte les droits et qui donne les chances voulues à chacun.

Jeudi dernier, j'étais l'hôte de Son Honneur, le juge Marcel Trahan, à Montréal, et du juge en chef, J.-P. Lavallée, siégeant à la même cour. Je suis allé là de mon propre chef voir le milieu. Je suis allé dans la cour voir des jeunes délinquants. J'ai voulu discuter avec eux. J'ai surtout voulu connaître le problème du juge et essayer de me mettre dans sa peau ou sous sa toge, non pas que je me reconnaisse ses talents, mais comme député, si l'on veut vraiment que les lois collent à la réalité, il ne faut pas avoir peur de se mettre dans le bain, d'aller à la réalité.

J'ai donc rencontré les juges Trahan et Lavallée. J'ai assisté à l'audition de causes. J'ai compris le problème. J'ai vu d'innombrables personnes remettre leur confiance au juge, elles qui ne demandaient pas mieux que de se

faire aider, parce qu'en général, 99,9 p. 100 de ces gens n'ont plus les moyens, ni financiers ni moraux, ni physiques ou autres de s'aider eux-mêmes.

Monsieur l'Orateur, le premier devoir de notre société est de venir en aide à ceux qui ne peuvent s'aider. Voilà pourquoi j'ai été traumatisé, estomaqué de connaître le problème des juges.

Dans mon discours des 13 et 14 janvier, je disais que plusieurs juges, qui occupent actuellement leur poste, ont été nommés, ou bien par influence politique, ou bien pour leurs longs services à la cause de la justice. C'est très bien si c'est à cause de leur longue expérience, mais j'étais porté à croire que plusieurs d'entre eux faisaient leur travail un peu pour s'en débarrasser.

J'ai pu me rendre compte que même si l'on avait d'excellents juges, même si, dans la province de Québec, par exemple, les cours étaient remplies d'un grand nombre de juges excellents, le problème ne serait pas réglé. En effet, à la Cour de bien-être social, au 410 est de la rue Bellechasse, à Montréal,—pour la gouverne du solliciteur général—on en trouve 18, et chacun entend plus de 3,000 causes par année. On peut s'imaginer les résultats!

Dotons-nous de la loi que nous voudrions, faisons la politique «partisane» que nous voudrions, relativement à ce projet de loi, jugeons le nombre de jeunes que nous voudrions, nommons les meilleurs juges que nous voudrions, si nous ne remplissons pas deux conditions fondamentales, nous continuerons à patauger dans un système qui nous donne des solutions de cataplasmes sur une jambe de bois et nous ne réglons rien. Au contraire, nous augmentons l'indice de criminalité et l'indice de récidive.

Monsieur l'Orateur, il faut non seulement nommer un plus grand nombre de juges, pour donner une meilleure justice aux jeunes, mais il faut—et cela est extrêmement urgent—se donner les centres de réadaptation et d'accueil nécessaires pour remettre les jeunes dans un milieu favorable à l'épanouissement de leur personnalité.

Si l'on place une pomme pourrie dans un baril de bonnes pommes, ce n'est pas la pomme pourrie qui va se faire convertir par le baril de bonnes pommes. Il est plus probable que tout le baril sera pourri à cause d'une seule pomme pourrie. La seule façon de régler le problème, dans ce baril de pommes, c'est de prendre la pomme pourrie et la placer ailleurs, bref, en faire de la compote ou autre chose. Il faut empêcher que cette pomme gâtée pourrisse l'ensemble du baril. Cela dépend de nos priorités. On me pardonnera cet exemple un peu «végétal», mais on en est rendu à ce point-là, aujourd'hui, relativement au niveau de la criminalité, au Canada.

Si l'on veut vraiment aider les jeunes,—et je ne veux pas dire qu'il faille les enfermer dans une tour d'ivoire—on devrait leur donner la chance de vivre véritablement leur vie, grâce à la réadaptation individuelle à laquelle pourraient travailler des psychologues, des psychanalistes, des travailleurs sociaux, des agents de probation, etc.

Monsieur l'Orateur, lorsqu'on va à la Cour de bien-être social, lorsqu'on étudie les causes qui sont présentées au juge, lorsqu'on voit la vitesse avec laquelle le travail doit se faire, parce qu'on manque de juges, et ce, même si les moyens techniques sont immenses, on ne peut que douter de l'efficacité ou du résultat de l'application du projet de loi que nous étudions actuellement.